# Résumé du rapport

# Comité paritaire 3.02

## Analyse des mandats confiés à l'externe 2024

Présenté à l'assemblée générale des 23 et 24 mai 2025

**Article 3.02 — Mandat du comité**

Les parties forment un comité paritaire composé de trois (3) représentantes et représentants de chacune des parties dont le mandat est de recenser l'ensemble des référés à l'externe et de recommander aux parties l'ajout de postes lorsque le volume et la nature des référés le justifient, et ce, afin de conserver et développer une expertise à l'interne. Le comité fait rapport aux parties au plus tard les 1er mai et 1er novembre de chaque année.

**Les travaux du comité**

Selon la clause 3.02 de notre convention collective, le comité paritaire s'est réuni à quatre reprises dans les derniers mois afin de brosser un portrait des mandats référés à l'externe, d'en analyser la nature et le volume, et de formuler des recommandations visant le maintien et le développement d'une expertise à l'interne.

Le comité a dû déployer des efforts considérables pour retracer l'ensemble des mandats externes réalisés au sein des différentes organisations et services en 2024, notamment en interpellant chaque coordination pour l'obtention des factures et des informations complémentaires. Cette tâche, particulièrement chronophage pour tous les acteurs, a révélé un besoin important d'amélioration de nos procédures internes afin d'assurer le suivi plus efficace de ce dossier et d'aider les organisations dans la transmission plus régulière de l'information au comité

Une réflexion est d'ailleurs en cours afin d'implanter une procédure simplifiée et partiellement automatisée, qui permettrait au comité de se concentrer à l'avenir sur l'analyse qualitative des données plutôt que sur leur collecte.

Le comité a concentré ses efforts sur les mandats de graphisme confié à l'externe. Comme premier indicateur, le comité devait évaluer les périodes de l'année où les mandats étaient confiés ainsi que le cumul des montants de l'ensemble des contrats confiés à l'externe. Comme base de référence, il faut s'avoir que le coût en termes de salaire et avantages sociaux d'une personne graphisme à la CSN en 2024 est l'équivalent de 133 100 $

En ce qui concerne les résultats, les données colligées démontrent clairement une tendance au recours à l'externe pour les mandats de graphisme principalement de février à juin ainsi que de septembre à décembre. L'année de référence pour les travaux a été celle de 2024, soit une année marquée par les congrès des fédérations, le projet de loi 15, et le centenaire de la CSN-Construction.

| Mois 2024 | Total des contrats |
|---|---|
| janv | 5 530.31 $ |
| févr | 11 566.49 $ |
| mars | 2 402.98 $ |
| avr | 11 907.45 $ |
| mai | 43 407.78 $ |
| juin | 12 284.73 $ |
| juil | 3 863.17 $ |
| août | 707,10 $ |
| sept | 15 929.87 $ |
| oct | 7 774.62 $ |
| nov | 8 984.88 $ |
| déc | 32 055.66 $ |
| **Total général** | 156 415.04 $ |

Pour l'année 2024, la somme des contrats représente l'équivalent de 156 000 $. Parmi ses contrats, environ 47% des mandats proviennent de la confédération et 53% des organisations affiliées. Les mois de mai, septembre et décembre de l'année 2024 représentent à eux seuls 58% du coût des mandats octroyés à l'externe.

Bien que le comité n'avait pas le mandat, le constat des besoins en graphisme des organisations aurait pu inclure le temps supplémentaire réalisé par la graphiste du Service des communications pour nous permettre d'ajouter à l'analyse des besoins.

Pour le comité syndical, le volume et la fréquence des mandats traités à l'externe sont suffisants pour justifier l'ajout d'un deuxième poste de graphiste. Il s'agit d'un constat central du présent exercice, et d'une recommandation du comité syndical qui sera soumis aux parties.

Pour la partie confédérale, une année supplémentaire serait utile pour mieux évaluer les besoins et avoir une réflexion sur la capacité financière à prendre en charge la création du poste au budget de fonctionnement.

Outre les mandats de graphisme, le comité a aussi procédé à une revue des autres types de mandats transmis à l'externe. Cela inclut notamment :

- des mandats de montage vidéo et animation ;
- des services de traduction ou d'interprétation ;
- les services informatiques ;

- des travaux de maintenance ;
- ainsi que certains mandats de rôle-conseil et de dossiers référés à l'externe, faisant entre autres appel à une expertise non détenue par les membres de l'unité.

Certains de ces mandats, en particulier ceux qui sont ponctuels, hautement spécialisés ou associés à des pics d'activité saisonniers, ne justifient pas la création d'un nouveau poste pour l'instant. Toutefois, l'exercice aura permis de mieux documenter leur fréquence et leur nature, et d'ouvrir la discussion sur les capacités internes souhaitables à développer dans une perspective de souveraineté organisationnelle.

Le comité prévoit poursuivre son travail en affinant les critères d'analyse, notamment à travers l'évaluation des coûts comparés, la fréquence et les types des mandats, et le niveau d'expertise requis.

Il fera rapport aux parties à nouveau d'ici le 1er novembre, comme prévu à la convention.